



**Sgen-CFDT Aquitaine**  
8 rue Théodore Gardère  
33080 BORDEAUX cedex  
Tél. 05 57 81 11 40  
Fax 05 57 81 11 42

Toile <http://www.sgen-cfdt-aquitaine.org>  
Mail : [bordeaux@sgen-cfdt.fr](mailto:bordeaux@sgen-cfdt.fr)

## **AG SGEN-CFDT EAP 13 mai 2013 - BAZAS**

avec la participation de :  
Didier LOCICEIRO, Secrétaire fédéral EAP  
Pierre-Marie ROCHARD, Secrétaire Sgen CFDT Aquitaine  
Barbara PIGANEAU, référente régionale EAP

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Matin**

**9h45**

→ Accueil

**10h00 à 11h00**

- HMIS (Heure mensuelle d'info syndicale) avec les agents de Bazas
- conditions de travail, risques psycho-sociaux
  - rôle du CHSCT-REA (Comité hygiène sécurité et conditions de travail en région pour l'enseignement agricole)

**11h00 à 12h30**

- Présentation des participants : état des lieux, problèmes rencontrés
- dans les EPLEFPA
  - à AgroSup Bordeaux

**12h30 à 13h30 : Repas en commun**

#### **Après-midi**

**13h30 à 14h30**

- Déprécarisation : cédésation, titularisation, préparation des concours, différences technique/sup, où en est-on ?

**14h30 à 16h00**

- CFA / CFPPA : quelles évolutions possibles, souhaitables, pour les centres, les personnels ? révision du protocole de 1998 ?
- La loi d'avenir agricole : place de l'enseignement agricole, articulation avec les lois de refondation de l'école, de l'enseignement supérieur et projet de loi de décentralisation. Projet du Sgen-CFDT pour l'EAP.

Pièce suivantes: La convocation et la demande d'asa

## CONVOCATION

### **Objet : Assemblée Générale des adhérents Aquitaine**

Cher(e) camarade,

La prochaine réunion de l'Assemblée Générale des adhérents EAP Aquitaine dont tu es membre se réunira le:

**lundi 13 mai 2013**  
**de 9h45 à 16h00**  
**Lycée agricole de BAZAS**  
**2, Avenue de la République**  
**33430 - Bazas**

Nous te rappelons, qu'en application du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice des droits syndicaux dans la Fonction Publique, tu peux obtenir pour cette réunion, une autorisation d'absence (1).

Crois, cher(ère) Camarade, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs,

Le Secrétaire Général  
Pierre Marie ROCHARD



#### **(1) Décret n° 82-447 du 28 mai 1982**

---

#### **Extraits de la circulaire d'application du 18 novembre 1982 : autorisations spéciales d'absence**

☞ **Art.12.** Des autorisations spéciales d'absence sont accordées sous réserve des nécessités du service, aux représentants des organisations syndicales mandatés pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions des organismes directeurs dont ils sont membres élus quel que soit le niveau de cet organisme dans la structure du syndicat considéré. » (...)

☞ « Ils devront (les agents susceptibles d'obtenir une autorisation spéciale d'absence) adresser leur demande d'autorisation d'absence, **appuyée de la convocation, à leur chef de service**, en principe au moins **huit jours** à l'avance. » (...)

☞ « Les **délais de route ne sont pas compris** pour la computation des durées d'autorisations spéciales d'absence(...). Les autorisations spéciales d'absence peuvent être fractionnées en **demi-journées.** »

NOM : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_

**Objet : Autorisation d'absence**

Bordeaux, le \_\_/\_\_/

Monsieur le Directeur,

Le secteur professionnel de l'Enseignement Agricole Public du SGEN-CFDT de la région Aquitaine se réunissant le **lundi 13 mai 2013** , je vous demande de bien vouloir autoriser mon absence ce jour.

Nom et Signature

P.J: Convocation